

Financer la transition vers les énergies propres en Europe

RÉSUMÉ

Les énergies propres sont des énergies dont la production et la consommation n'occasionnent que de très faibles émissions de gaz à effet de serre et autres polluants. Le niveau des émissions liées à la consommation d'énergie peut également diminuer sous l'effet de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, qui modèrent la demande d'énergie.

Les objectifs de l'accord de Paris (une élévation de la température mondiale bien en deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, idéalement en-deçà de 1,5°C), supposent une deuxième moitié du XXI^e siècle quasiment neutre en carbone. Pour le secteur de l'énergie, les combustibles fossiles devront donc progressivement faire place aux sources d'énergie à faible intensité carbone, ce qui suppose une transformation sans précédent des modes de production et de consommation de l'énergie synonyme de milliers de milliards d'euros d'investissements.

Le financement de cette transition à grande échelle revient avant tout au secteur privé, mais les États et l'Union européenne ont également un rôle déterminant à jouer dans la création d'un cadre politique propice: marchés de l'énergie et du carbone, fiscalité, réglementation, mesures d'incitation, financement d'infrastructures stratégiques, innovation, coordination et information, etc. Dans le cadre de l'union de l'énergie, la Commission européenne a proposé une série d'actes législatifs et de politiques en faveur de la transition énergétique. L'Union a également alloué 20 % de son budget aux actions pour le climat et aux énergies propres.

Le Parlement européen milite pour une politique ambitieuse en matière de climat et d'énergie; il considère les marchés du carbone et de l'électricité comme des ressorts essentiels de cette transition et souhaite établir des objectifs solides en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.



Contenu du briefing:

- Cadre politique de l'Union en matière d'énergie et de climat.
- Transition vers les énergies propres
- Politiques d'incitation à l'investissement dans les énergies propres.
- Financement de l'Union en faveur des énergies propres.
- Position du Parlement européen
- Principales références

Cadre politique de l'Union en matière d'énergie et de climat

L'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030. Cet objectif, adopté par le Conseil européen en octobre 2014, constitue l'élément central des contributions, déterminées au niveau national, de l'Union et de ses États membres à l'accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit d'un engagement charnière dans la transition à long-terme vers une économie à faible intensité de carbone. L'Union prévoit de réduire ses émissions de carbone de 80 à 95 % à l'horizon 2050, tandis que l'accord de Paris vise la neutralité carbone à l'échelle mondiale dès la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Étant donné que les émissions européennes proviennent majoritairement de la consommation d'énergie, les énergies propres ont un rôle déterminant à jouer dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Aussi les politiques de l'Union en matière de climat s'accompagnent-elles de stratégies de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les sources d'énergie renouvelables devraient, selon les objectifs actuels, représenter 20 % du marché en 2020, avec une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique. La Commission européenne a présenté un vaste ensemble de propositions politiques en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030, visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de la part des énergies renouvelables pour la porter à 27 % et une amélioration de 30 % de l'efficacité énergétique. Le paquet [«Une énergie propre pour tous les Européens»](#), publié le 30 novembre 2016, comprend des propositions relatives aux marchés de l'électricité, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, au secteur du bâtiment et à la gouvernance de l'union de l'énergie. Ces propositions sont actuellement soumises à l'examen et aux modifications éventuelles du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Transition vers les énergies propres

Les énergies propres sont des énergies dont la production et la consommation n'occasionnent que de très faibles émissions de gaz à effet de serre et autres polluants. La transition énergétique suppose d'importants investissements dans tous les domaines liés à la consommation d'énergie: production d'électricité, transport, chauffage et refroidissement, mais également activités industrielles. Les mesures en faveur de l'efficacité énergétique contribuent, quant à elles, à diminuer les émissions liées à la consommation d'énergie en réduisant la demande énergétique.

Dans les domaines de la **production, du transport et de la distribution de l'électricité**, il s'agira de substituer aux combustibles fossiles des sources d'énergie renouvelables comme l'hydraulique, l'éolien et le solaire, tout en préservant la sécurité de l'approvisionnement énergétique et en garantissant des prix abordables aux particuliers comme aux industriels. Les investissements ne sont pas seulement nécessaires à la production d'électricité propre, mais également à la mise en place de systèmes d'approvisionnement auxiliaires dans le cas des énergies renouvelables dépendant de facteurs météorologiques: stockage de l'énergie, interconnexion des réseaux et réseaux et compteurs intelligents. Sur le long terme, la bioénergie, associée au captage et au stockage du carbone, apparaît comme une technologie susceptible d'éliminer le carbone atmosphérique et, ce faisant, de compenser les émissions incompressibles provenant d'autres secteurs.

La **consommation d'électricité** des ménages et de l'industrie joue également un rôle fondamental. D'un côté, les consommateurs peuvent contribuer à modérer la demande en investissant dans des équipements économes en énergie. De l'autre, l'utilisation de compteurs et d'équipements intelligents peut participer à moduler la demande pour

l'adapter aux variations de l'offre. En outre, un nombre croissant de consommateurs produisent eux-mêmes leur électricité, qu'ils décident ensuite d'utiliser sur place, de stocker ou d'injecter dans le réseau.

Dans le **secteur des transports**, qui dépend encore à 94 % du pétrole, la transition énergétique se fera au prix d'investissements très lourds au niveau des infrastructures, des systèmes de transport et des véhicules intelligents. Cela concerne par exemple les véhicules électriques et leurs bornes de recharge, ou encore l'utilisation de biocarburants durables dans le transport routier, maritime et aérien. Il convient de poursuivre les travaux de recherche afin d'identifier des moyens intelligents de concilier nos besoins de mobilité et l'abandon progressif des combustibles fossiles.

Le **secteur du bâtiment**, qui représente environ 40 % de la consommation d'énergie à l'échelle de l'Union, deviendra de plus en plus économe en énergie grâce à la rénovation du parc immobilier existant et à la construction de nouveaux bâtiments à très faible consommation d'énergie. Les investissements dans les systèmes de chauffage et de refroidissement fonctionnant aux énergies renouvelables sont indispensables à la décarbonisation du secteur du bâtiment.

Toutes ces mesures vont dans le sens d'une transformation profonde de la façon dont nous produisons l'énergie et utilisons les services énergétiques. Si cette transition nécessite d'importants investissements, elle offre également de nouvelles perspectives de croissance et d'emplois qualifiés. Selon la Commission européenne, la transition énergétique européenne requerra 177 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an à partir de 2021. Si nous ne réalisons pas dès maintenant les investissements nécessaires, nous risquons de pérenniser des infrastructures à haute intensité de carbone et de les transformer en actifs irrécupérables.

Politiques d'incitation à l'investissement dans les énergies propres.

Si le financement public joue un rôle important dans la transition énergétique, l'essentiel de l'investissement doit être pris en charge par le secteur privé. Des marchés bien conçus et des politiques efficaces peuvent favoriser des investissements massifs dans l'innovation relative aux énergies propres.

Des **marchés bien conçus** sont un outil puissant étant donné que les mécanismes de fixation des prix permettent de réaliser les objectifs définis au meilleur coût. Sur le marché européen du carbone – le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE) –, les entreprises investissent dans l'énergie à faible intensité de carbone si le coût de l'investissement est inférieur au prix escompté du carbone pour les émissions évitées. Afin de garantir aux investisseurs une certaine sécurité dans les investissements à long-terme, les règles du marché doivent être stables. Cependant, le SEQE de l'Union est dépourvu de mécanisme d'ajustement des quotas à la demande réelle. Cette lacune a occasionné un excédent de quotas et une baisse des prix décourageant l'investissement dans les énergies propres. La réponse de l'Union consiste en la création d'une réserve de stabilité du marché dans le but d'équilibrer l'offre et la demande, dans le cadre d'une réforme plus large du SEQE de l'UE pour la période postérieure à 2020.

Un **marché de l'électricité** performant devrait encourager les investissements dans les infrastructures économes en énergie. La proposition de la Commission européenne relative à une nouvelle organisation du marché de l'électricité vise à adapter ce dernier à la part croissante des énergies renouvelables variables, caractérisées par la pratique du stockage et par la flexibilité de la demande et de la production, à même de répondre aux signaux du marché. Elle renforce également les droits des consommateurs et autorise leur participation active au marché. Les systèmes qui prévoient des revenus garantis, comme les

tarifs de rachat pour les énergies renouvelables, permettent de stimuler l'investissement aux premiers stades de l'élaboration d'une technologie, mais devraient être progressivement supprimés une fois les technologies arrivées à maturité.

La **règlementation** peut elle aussi encourager l'investissement dans les énergies propres. Les règles de l'Union en matière d'écoconception garantissent que seuls les appareils économes en énergies peuvent être introduits sur le marché unique. Dans le secteur des transports, l'emploi obligatoire de mélanges de carburants conduit à la création d'un marché des biocarburants et favorise l'investissement dans leur production. Dans le secteur du bâtiment, les normes et règlements de la construction incitent à investir dans les technologies d'efficacité énergétique comme l'isolation ou le chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables.

D'autres **mesures de soutien** comprennent la mise à disposition d'informations (comme l'étiquetage énergétique des appareils) afin de faciliter la prise de décision rationnelle en matière d'investissement; la suppression des obstacles administratifs; des mesures fiscales visant à mettre un prix sur les externalités négatives; des subventions afin de récompenser les externalités positives et faciliter l'innovation; ainsi que des mesures destinées à contrer les dysfonctionnement du marché (comme la divergence des intérêts des propriétaires d'immeubles, qui investissent dans la rénovation, et des locataires, qui profitent de factures d'électricité avantageuses).

Dans le **secteur de la finance**, la réduction du risque aide à réduire le coût du capital pour les investissements dans les énergies propres. La diffusion d'information sur les risques climatiques permet d'éviter les investissements dans des actifs voués à devenir irrécupérables.

Financement de l'Union en faveur des énergies propres

Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 prévoit qu'au moins 20 % du budget de l'Union (soit environ 180 milliards d'euros) doivent être consacrés à la transition vers une société à faible intensité de carbone et résiliente face aux changements climatiques. Par conséquent, des objectifs et des actions pour le climat ont été intégrés aux programmes et politiques horizontaux de l'Union. Dans un rapport de novembre 2016, la Cour des comptes européenne a [salué](#) les importants progrès réalisés pour parvenir à l'objectif des 20 %, mais a conclu que sa réalisation nécessitait des efforts supplémentaires.

L'Union finance les énergies propres au moyen de différents [programmes et instruments](#). Le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFSI) est l'instrument financier de la Commission le plus récent et à la portée la plus vaste destiné à stimuler l'investissement dans l'Union ainsi qu'à financer, entre autres, des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie renouvelables, des systèmes intelligents de mesure et des infrastructures. En septembre 2017, plus de 20 % des opérations approuvées par l'EFSI (soit 46,5 milliards d'euros) concernaient le secteur de l'énergie. Le programme énergétique européen pour la relance prévoit près de 4 milliards d'euros pour les grands projets de l'Union dans le domaine de l'énergie pour la période 2009-2019, tandis que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe comprend une enveloppe de 5,4 milliards d'euros pour les projets liés à l'énergie et peut mobiliser d'autres fonds en recourant à des instruments financiers tels que des obligations liées à des projets. Il est également possible d'obtenir un financement au titre des fonds structurels européens: au cours de la période de programmation 2014-2020, près de 21 milliards d'euros seront investis au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et résidentiels ainsi que dans les entreprises, avec une attention toute particulière pour les PME et la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables comme l'éolien, le solaire et la bioénergie.

L'Union encourage les activités de recherche dans le domaine de l'énergie en vue de développer de nouvelles technologies pour l'approvisionnement en énergie et pour une meilleure sécurité énergétique. Le programme-cadre Horizon 2020 prévoit un budget de 5,9 milliards d'euros pour les projets de recherche dans le domaine de l'énergie sur la période 2014-2020. Parmi les autres initiatives et programmes, on peut citer l'initiative NER 300 en faveur des énergies à faible intensité de carbone, le programme LIFE, le Fonds européen pour les investissements stratégiques, le Fond européen pour l'efficacité énergétique, la récente initiative «Financement intelligent pour bâtiments intelligents» et les programmes de financement de la Banque européenne d'investissement.

Position du Parlement européen

Le Parlement européen [milite](#) pour une politique ambitieuse en faveur du climat, avec de solides objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Il considère le SEQE de l'UE et les marchés de l'électricité comme des ressorts essentiels de la transition énergétique. Dans le cadre de la stratégie de l'union de l'énergie, de nombreuses [propositions législatives relatives à l'énergie](#) sont actuellement soumises à l'examen et aux modifications éventuelles du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Principales références

Erbach G., [Promotion des sources d'énergie renouvelables dans l'UE: Politiques de l'Union et approches des États membres](#), EPRS, juin 2016.

Erbach G., Svasek M. and Dobrova A., [Public expectations and EU policies: energy supply and energy security](#), EPRS, juillet 2016.

Sapala M., [How the EU budget is spent: Cohesion Fund](#), EPRS, septembre 2016.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Le présent document est rédigé à l'attention des membres et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

© Union européenne, 2017.

Crédits photo: © Union européenne.

eprs@ep.europa.eu

<http://www.eprs.ep.parl.union.eu> (intranet)

<http://www.europarl.europa.eu/thinktank> (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

